

50 ans de résistance

Tout d'abord, le meilleur à vous et à vos familles en cette nouvelle année qui fait de la Fédération une quinquagénaire. Cinquante ans d'adhésion et d'attachement au syndicalisme confédéré. Notre Fédération en 2022 continue et continuera de revendiquer le maintien et l'amélioration de nos conventions collectives, l'augmentation des salaires par les « 183 euros pour tous sans contrepartie » et des financements à la hauteur des besoins. Nous les portons pour tous les secteurs du social, du médico-social, de la protection de l'enfance, de l'insertion, de la petite enfance et de l'aide à domicile comme le rappelle notre affiche de ce début d'année.

Nous les portons, forts des milliers de salariés en grève le 7 décembre 2021 qui ont démontré par leur mobilisation sans précédent qu'ils n'en pouvaient plus des salaires misérables, des conditions de travail dégradées par manque de personnel et d'un secteur social bien loin des valeurs qui l'ont constitué.



Nous continuerons à porter ces revendications à la fois lors de l'appel à la grève et à la mobilisation de notre confédération le 27 janvier et plus spécifiquement pour nos secteurs lors de la journée intersyndicale du 1^{er} février 2022.

Les moyens financiers sont là, et il est bon de le rappeler. Plus de 50 milliards d'euros de dividendes versés aux actionnaires en 2021, avec une bourse qui s'est envolée de 30 % et a ainsi atteint son plus haut niveau depuis plus de 20 ans. Des milliards investis dans l'économie.

Et pourtant, pendant ce temps-là, les salariés n'ont bénéficié que de primes variables accordées au compte-goutte, aux uns et aux autres, que d'augmentations de valeur du point ou de salaires misérables. Plus particulièrement dans l'aide à domicile, l'avenant 43-2020 voit majoritairement les salariés sous classés. Nos conventions collectives voient toutes au moins une grille en dessous du SMIC tandis que le coût de la vie ne cesse d'augmenter.

Les salariés sont demandeurs avec nous : des 183 euros pour tous sans contrepartie et sans attendre ; des moyens à la hauteur des besoins pour garantir et améliorer leurs conditions de travail et d'exercice professionnel afin que les personnes les plus fragiles de notre société soient accueillies ou suivies du mieux possible à égalité de droits ; la juste application de l'avenant 43-2020 ; rien n'y fait.

Pour le moment, ce gouvernement et ses complices ne semblent rien vouloir lâcher de leurs projets qui d'un côté nous appauvrissent et de l'autre continuent d'enrichir les actionnaires.

Comme ils l'ont fait pour l'assurance chômage en baissant nos droits à indemnisation, alors que cette assurance sociale est notre salaire différé en cas de privation d'emploi, ils ont décidé que l'année 2022 devrait être celle de la fin des conventions collectives qui couvrent le plus de salariés du secteur social et médico-social. Ainsi ce gouvernement, à l'instar de son Premier Ministre, s'ingérant encore une fois dans le paritarisme, décide de poursuivre et d'accélérer le processus d'ouverture d'une négociation pour une convention collective unique.

Après avoir imposé la fusion administrée avec les accords CHRS et la CCNT66, il exige de s'en prendre à la CCNT51 « en vue de construire une Branche unifiée du secteur sanitaire et social », pour faire « converger les stipulations des différentes CCN », comme il est écrit dans la dernière lettre de mission du Premier Ministre à l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS). Rien de différent dans le contenu des précédentes lettres de mission à savoir celle de Michel Laforcade fin 2020 et celle de Denis Piveteau fin 2021.

Elles vont toutes dans le même sens.

Pour eux, il est plus que temps de démanteler toutes nos conventions collectives sous couvert de négociation des grilles de salaire et de classification. Nous pensons qu'ils le font au nom d'un nécessaire retour à l'austérité budgétaire pour nous faire participer au remboursement de la dette publique. Car le Premier Ministre ordonne et écrit, que cela doit être fait « **sous réserve qu'un effort propre puisse aussi être dégagé par le secteur** ».

Les efforts propres les salariés les vivent depuis des années. Cela passe par le blocage des salaires depuis plus de 30 ans, les fusions/absorptions, la déqualification, le manque de personnel, et tout ce que les salariés avec leurs syndicats commencent à écrire et nous faire remonter dans leurs différents cahiers de revendications.

A Force Ouvrière nous n'étions pas demandeurs et nous sommes toujours opposés à l'ouverture d'une telle négociation de « refonte » de nos conventions collectives. Cette attaque vise à en finir avec nos droits conventionnels spécifiques aussi bien dans les conventions collectives 66 et 51, que dans les accords CHRS. Sont visées les grilles « Parodi », le classement par filière et métiers rattaché aux diplômes d'Etat et l'égalité salariale qui va avec dans notre secteur majoritairement féminin, et à n'en pas douter les congés supplémentaires spécifiques liés à l'ancienneté et la « pénibilité ».

Pour nous, elle n'est pas d'actualité et encore moins une nécessité. Elle est contraire aux intérêts immédiats des salariés.

Nous sommes par moment bien seuls, comme organisation syndicale de salarié, à refuser clairement et ouvertement ce processus à la table des négociations, dans le Secteur Sanitaire, Social et Médico-social.

Les fédérations d'employeurs (NEXEM et FEHAP) y sont favorables. Rien de surprenant malgré toutes leurs communications visant à faire croire le contraire. Les négociateurs CFDT seront difficiles à convaincre de ne pas entrer dans ce processus, leur mandat est lui aussi clair. Mais nous continuerons, pour notre part, d'œuvrer, pour faire que les négociateurs CGT et SUD ne cèdent pas aux chants des sirènes de l'ouverture d'une négociation d'une Convention Collective Unique, qui chacun l'aura compris, ne pourra pas être de « haut niveau ». Nous ne désespérons pas de les convaincre de faire modifier leur mandat. Nous avons joué notre rôle et contribué à obtenir une opposition majoritaire qui a obligé les employeurs à porter seuls leur recommandation patronale de 183 euros pas pour tous conformément aux desiderata du gouvernement. Nous continuerons de le faire.

Les salariés, et pas seulement dans notre secteur comme ceux de l'éducation nationale, en ce début d'année, montrent leur détermination et leur volonté.

Nous allons continuer pour notre part à refuser toute collaboration ou co-élaboration du projet en cours pour en finir avec nos conventions collectives existantes. Nous avons su le faire avec notre confédération en refusant de nous associer au comité filière petite enfance. Ce projet porté par le ministre Taquet prévoit de négocier directement des accords-cadres ou des accords interbranches dans la petite enfance.



Comme depuis maintenant 50 ans, notre Fédération fera tout, dans l'unité, pour aider les salariés de nos secteurs à obtenir satisfaction sur leurs revendications et cela commence par soutenir et participer à renforcer le mouvement profond des salariés qui est en cours. Partout, tenons des assemblées générales, renforçons l'unité, définissons avec eux nos cahiers de revendications.

Nous ne savons pas ce que donneront les mobilisations des 27 janvier et 1^{er} février 2022, mais en tout cas, nous appelons à la grève et à la mobilisation afin de renforcer, dans l'interprofessionnel et dans nos secteurs, le nécessaire rapport de force pour obtenir satisfaction sur toutes nos revendications.

Pascal CORBEX
Secrétaire Général